

## **The Project Gutenberg eBook of L'Ameublement de l'Hôtel de Pitsembourg au milieu du XVIIe siècle, by Robert D'Awans**

This ebook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this ebook or online at [www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org). If you are not located in the United States, you'll have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

Title: L'Ameublement de l'Hôtel de Pitsembourg au milieu du XVIIe siècle

Author: Robert D'Awans

Release date: March 1, 2004 [EBook #11586]  
Most recently updated: December 25, 2020

Language: French

\*\*\* START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK L'AMEUBLEMENT DE L'HÔTEL DE  
PITSEMBOURG AU MILIEU DU XVIIIE SIÈCLE \*\*\*

Produced by Joris Van Dael and PG Distributed Proofreaders

# **L'AMEUBLEMENT DE**

l'Hôtel de Pitsembourg

AU MILIEU DU XVIIe SIÈCLE

PAR

Robert D'AWANS

PROFESSEUR A L'ATHÉNÉE ROYAL DE MALINES

1901

L'Ameublement de l'Hôtel de Pitsembourg  
AU MILIEU DU XVIIe SIÈCLE

*(Communication faite en séance du 26 avril 1901)*

Messieurs,

Les Archives de l'Etat à Anvers possèdent de nombreux documents des plus précieux pour celui qui désirerait faire l'histoire de la Commanderie de Pitsembourg. Parmi ces documents, j'ai trouvé différents inventaires des meubles garnissant la maison de Malines; ils sont datés des années 1656, 1664, 1676 et 1677. Le plus complet, et par là même le plus intéressant, est celui de 1656. C'est ce dernier que je vais avoir l'honneur d'analyser devant vous; j'y ajouterai quelques notes sur le mobilier de la chapelle de Pitsembourg d'après un inventaire de 1677.

Je ne vous détaillerai pas, Messieurs, comme un commissaire-priseur, les moindres objets qui se trouvaient dans le palais depuis les *11 gardijnen van luttel of gene waarde* jusqu'aux *18 tinnen pispotten zoo van oude als van nieuwe fatsoen wegende te samen 44 pond*. Si vous le permettez, nous allons ensemble parcourir, en nous servant de notre inventaire comme d'un Baedeker, les appartements de Pitsebourg, et nous arrêter un instant aux objets qui méritent d'attirer nos regards d'archéologue.

La première chambre que nous rencontrons s'appelle *de Trappenye*; elle servait de bureau. Les seuls objets d'art qui s'y trouvent sont un tableau «la Naissance de Notre-Seigneur» et deux piédestaux aux armes de Cratz; sur ces piédestaux reposaient deux sculptures, l'une représentant «l'Offrande», l'autre les «Trois Rois». Cratz, dont je viens de citer le nom, a été commandeur de la maison de Malines, de 1565 à 1604, année de sa mort. Il fut enterré dans la chapelle de l'Ordre, devant le maître-autel; sur sa pierre tombale se lisait cette épitaphe:

Hier ligt begraven den Eerw. und Edelher Cuno van Scharpenstein genant Cratz des hauses Pitsebourg D. Ordenes wilker gestorben den 23 Augusti anno 1604 dessen Seel God genedich sey.

Les autres meubles de la *Trappenye* sont quelconque. Citons cependant deux classeurs, l'un à vingt tiroirs, marqués des lettres A à V, l'autre de dix, numérotés des chiffres 1 à 10, destinés tous deux à conserver les documents, papiers et chartes concernant la Commanderie. Ces actes, sources précieuses pour l'histoire interne, je dirais presque intime de l'Ordre, ont été brûlés. Toutes les archives de Pitsebourg existant en 1794, écrivait l'ancien archiviste de Malines, Van Doren, à feu Gachard, furent confiées à un Malinois; ce Malinois, de peur de se compromettre, les fit brûler, il y a cinquante ans environ, dans un four «construit exprès». Ce sont les propres termes de Van Doren, sa lettre est datée de 1860. Cet acte de vandalisme fut donc perpétré vers 1808-1812.

Enfin, il y avait encore dans la *Trappenye*, un demi-poêle; je m'explique, *eene halve stove*, dit l'inventaire, *comende de andere hellicht in de nastvolgende camer*, appelée *het stoofken*. Ici, rien de bien remarquable, si ce n'est un beau jeu de tric-trac, dont les pièces blanches étaient en bois de buis, les noires en bois de gaïac.

De là, passant par la *camer beneffens de trappenye*, nous arrivons dans une chambre à coucher «*de camer boven de trappenye*», et le premier objet qui nous frappe est un lit, dont voici la description textuelle d'après l'inventaire:

*Een ledekant met eene rollekoetse een nieuw bedde met een hooftpeluw ende een oorkussen met eene slechte groene sargie ende eene groote geluwe spreye wesende gemackt van sayet ende ronsom met cortte frangie van geluwe groene ende blauwe syde ende geboort ronsom ende in 't midden met groene parsementen behange synde met geluwe stoff bijnaer vanden fatsoen van groffgrayn van vyf gordyne in 't midden ende rontsom bezet met fraingien en persementen gelyck de vorsejde spreye wesende de hooftgordyne geboorduurt ende gemackt van alsulcke stoff als de spreye tot dien alnog een bovenomloop van selven stoffe met cleine en lange dobbele fraingie van syde alsvoor synde daarop genaaid een borduursel met alsnog van binnen eenen halffven omloop bezet van passementen alsvoor daar beneffens staande boven op die pilaeren van 't zelfde ledekant dry houten geluwe copen elk met syne geschilderde pampiere pluymen van verscheide coleuren synde daarenboven de twee pilaeren becleedt met bonne grâce.*

Il y avait en outre, dans cette chambre, différents tableaux. Malheureusement, le notaire inventoriant, dont vous avez pu apprécier la minutie par la description que je viens de vous lire, a négligé, systématiquement pourrait-on dire, de nous donner le nom des artistes auteurs de ces peintures. Sur la cheminée, dit-il, un tableau *representeerende de historie van....*, puis au fond de l'appartement, une peinture bien compliquée, *eene ruyne van Rome met veelderhande figuurkens, eene fonteyne ende een landschap met eene swarte lyste*.

La chambre suivante est celle du maître brasseur; nous y voyons un très mauvais lit, un ancien tableau «l'Élévation durant la sainte messe», une carte murale d'Allemagne et un étendard aux armes sculptées du *lant-commandeur* Werner Spies von Bullesheim, qui fut à la tête de la maison de Malines, de 1639 à 1641.

Nous laissons sur le côté trois chambres insignifiantes réservées aux domestiques, et nous entrons dans l'ancienne chambre du commandeur. Ici une alcôve avec deux petits rideaux verts garnis d'une bordure brodée; dans l'alcôve, un lit avec traversin, oreiller et deux couvertures, l'une blanche, l'autre verte. Ce chiffre de deux couvertures, que nous retrouverons dans la description de tous les lits inventoriés, s'explique par l'art. 33 des coutumes de l'Ordre qui dit: le trousseau d'un chevalier se compose de deux chemises, deux paires de bas, deux paires de culottes, une cappe, deux manteaux, une cotte d'armes, un sac ou paillasse, un linceul ou drap de lit, un oreiller et deux couvertures. Une table avec tapis, des escabeaux, deux chaises recouvertes d'étamine verte, deux chenets en cuivre avec

pince et pelle du même métal, complétaient ce mobilier que venaient rehausser quelques tableaux: la «Bataille de Calloo», le portrait du lantcommandeur Bongaert, en costume de grand apparat, et celui du lantcommandeur van Ruyssebergh. En présence d'indications aussi vagues, vous comprendrez qu'il nous est difficile de dire si, par la Bataille de Calloo, il faut comprendre l'épisode du pont construit par Alexandre Farnèze et détruit par les Anversois le 4 avril 1585, ou la représentation de la défaite infligée aux Hollandais lors d'un débarquement tenté à Calloo, en 1638.

Malgré nos recherches les plus actives, il nous a été impossible, Messieurs, de trouver quelques notices biographiques, si peu que ce soit, au sujet du commandeur Bongaert. Le Baron Henri van Ruyssebergh, avant d'avoir été élu Grand-Maître de l'Ordre en 1603, était commandeur du bailliage des Vieux-Joncs ou Oude-Biesen, près de Bilsen, dans le Limbourg belge; à ce titre il fit rebâtir à Maastricht, en 1585, la maison de l'Ordre détruite lors du fameux siège, que cette ville soutint, en 1579, contre les armées du Prince de Parme.

A propos des Vieux-Joncs, permettez-moi, Messieurs, une petite digression. Comme vous le savez, l'Ordre Teutonique fut reconnu, en 1193, par le pape Célestin III; les chevaliers séjournèrent en Terre-Sainte jusqu'en l'année 1230; ils furent attirés alors en Allemagne, par l'empereur Frédéric II. Bientôt, en 1234, leurs richesses s'augmentèrent considérablement par l'adjonction des Chevaliers Porte-Glaive de Livonie. C'est de cette époque que date la division de l'Ordre, pour l'Europe occidentale, en deux grandes juridictions, celle de Prusse et celle d'Allemagne, subdivisées en douze grandes commanderies ou bailliages, dont une seule avait son siège en Belgique: celle de Oude-Biesen. Elle fut fondée, en 1224, par Arnould VI, comte de Looz, et par sa soeur, Mathilde d'Acre, abbesse de Munsterbilsen. Oude-Biesen compta bientôt des succursales au nombre d'une douzaine, dont une notamment dans le village de Beckevoort près de Diest, et ce bailliage avait aussi acquis sur l'hôpital de Vilvorde, certains droits que les chevaliers teutons abandonnèrent gracieusement en 1238, comme le prouve un document contemporain dont voici le passage le plus important:

*Universis proesentem paginam inspecturis. Magister Henricus Domus Theutonice Sanctae Mariae de Juncis, etc. Notum esse volumus, quod nos resignavimus omne jus, quod habuimus in hospitali pauperum, quod situm est in oppido Filvordiensi.*

Pitsembourg, dépendance du bailliage de Coblençe, eut, vers la même époque, une succursale à Anvers, la maison d'*Antorft*, dans l'ancien burg. Le 29 mai 1284 (et non le 6 juin, comme le dit THYS: *Historiek der straten en openbare plaatsen van Antwerpen*, pp. 22-23), Jean I, duc de Brabant, fait connaître qu'il a vendu à la maison teutonique de Ste-Marie, à Coblençe, un héritage situé dans le château d'Anvers, qui avait appartenu à *Gérard de Anderstat*, et qu'il avait acquis de ce dernier. Le 12 mars 1298 (et non le 5 mars, comme le dit Thys), le duc de Brabant, Jean II, permet aux chevaliers teutons de garder les murs du château d'Anvers, pour autant que ceux-ci s'étendent le long des possessions et héritages desdits religieux. Enfin, le 5 février 1325, Jean III de Brabant fit don aux chevaliers de Pitsembourg, d'un terrain situé à Anvers, derrière leur maison, *in den Borghgraecht*.

Mais revenons à l'examen de la chambre du commandeur. Nous y voyons encore un portrait du commandeur Cratz; celui de la Vierge, à ses pieds sont agenouillés le commandeur Werner Spies von Bullesheim, et un chapelain de l'ordre; puis le portrait de Christophorus, baron de Lutzenrode, nommé commandeur de Pitsembourg en 1649, et qui occupa cette fonction jusqu'en 1657, et celui du chevalier Goswin Scheyffart de Mérode, seigneur d'Alner, qui deviendra lantcommandeur à Coblençe, en 1673. Scheyffart de Mérode, bien qu'Allemand, se rattachait cependant à la plus haute noblesse belge, car sa mère, Louise-Thérèse, était née baronne de Waha, famille belge dont l'origine remonte à 1106. Jetons un regard sur deux petits tableaux représentant des châteaux, propriétés de l'Ordre, sans doute, et rendons-nous, en passant devant deux petites chambres et une laverie, dans l'appartement du chapelain, qui ne contient rien de bien intéressant. Notons toutefois un tableau «la Prédication de St Jean dans le désert», les portraits de deux prêtres de l'Ordre, celui de St François et un arbre généalogique des ducs de Brabant.

Le notaire inventoriant nous transporte ensuite dans une pièce qu'il appelle *In den inganck van t voorhuys*; au milieu, une vieille table recouverte d'un tapis de cuir doré. Contre les murs, différentes oeuvres d'art: tout d'abord trois aquarelles; la première, deux vases avec des fleurs, les deux autres des motifs décoratifs avec les inscriptions *Virtus parit honorem* et *Qui confidit in divitiis, corrueit*. Puis un grand tableau «les Armoiries de l'Archiduc Maximilien, Grand-Maître de l'Ordre». Cet archiduc d'Autriche, Maximilien, fils de l'empereur Maximilien II, succéda en 1585, à Henri de Bobenhausen, et resta Grand-Maître de l'Ordre jusqu'à sa mort, en 1618. Durant les premières années de sa maîtrise, il résida rarement à Mergentheim, siège central de l'Ordre, et s'occupa très peu des intérêts des chevaliers teutons, préférant se lancer dans les affaires générales de l'Etat. En 1587, ayant obtenu quelques voix lors de l'élection du roi de Pologne, il voulut par la force des armes s'emparer de ce trône; mais il fut battu le 22 octobre 1588, à Wilzen, en Silésie; fait prisonnier, il n'obtint la liberté qu'en 1589, après avoir juré de ne plus jamais rien tenter contre le royaume de Pologne. Toute son

activité fut dès lors consacrée aux affaires de l'Ordre, et en 1606, il présida, à Mergentheim, un grand conseil, dans lequel il fit accepter deux réformes de la plus haute importance. Il y fut décidé que dorénavant nul ne serait reçu chevalier de l'Ordre, s'il ne pouvait justifier de huit quartiers de noblesse au lieu de quatre, qui étaient exigés précédemment. Ce nombre fut même porté, par une décision prise en 1671, de huit à seize quartiers. La deuxième réforme stipulait que, tout en maintenant avec la plus grande rigueur le voeu de chasteté, le conseil de l'Ordre pouvait accorder à un chevalier l'autorisation de solliciter, pour se marier, une dispense papale, à condition qu'il fût le dernier descendant mâle de sa famille.

De *l'inganck van 't voorhuys* nous passons dans une salle plus luxueuse, *het cleyn salet naast het voorhuys*, tapissée de dix grandes feuilles de cuir à dessins d'or sur fond d'argent. Comme meubles, une table à coulisses en chêne, recouverte d'un tapis de Turquie, des sièges rembourrés aux dossiers de soie gros grain rouge; un paravent fait de quatre toiles peintes et onze tableaux, dont l'un représente la «Bataille de Prague», les autres des paysages. Des chenets en cuivre ouvragé et un nécessaire de foyer complètent le mobilier de cette salle.

Le salon suivant, *de sale naar de Trappenye*, est décoré de très grands tableaux, dont un, «la Force de Samson», et de différents portraits, parmi lesquels nous remarquons celui du commandeur Bongaert, en grand uniforme de lantcommandeur, celui du commandeur Frédéric von Syberg, qui fut à la tête de la maison de Malines, de 1629 à 1639, enfin celui d'un commandeur de *Oude-Biesen*, le comte Godefroid Huyn van Geleen, qui, avant d'être commandeur des Vieux-Joncs, joua un rôle très important comme feld-maréchal des armées impériales, et qui fit bâtir la belle église de Alten-Biesen, consacrée, en 1655, par le suffragant de Liège, Henri, évêque de Dionyse.

Dans la salle à manger contiguë, *in de nieuwe gemaecte stove*, des tableaux en grand nombre, notamment un portrait d'un comte de la Motterie, de la noble famille des de Lannoy, celui du général Papenheyn, un paysage «l'Hiver» et une scène de genre «Kermesse flamande» nous arrêtent quelques instants; mais bien vite nos regards se portent sur un grand buffet en chêne sculpté contenant l'argenterie de la maison, d'un très grand prix, comme vous le constaterez vous-même par l'énumération que je me permettrai de vous faire:

Une aiguière et un bassin aux armes de Spies,

Quatre chandeliers avec des bobèches ouvragées et un éteignoir, un plateau et une amphore, le tout aux armes de Lutzenrode,

Deux grandes cruches, un plat creux, un moutardier et six salières encore aux armes de Lutzenrode,

Un réchaud «*caffoir*» aux armes de Ruyszenbergh,

Vingt-deux cuillères, vingt-six fourchettes et vingt-deux couteaux, dix cruches à vin, en porcelaine, avec des couvercles d'argent.

Près de cette salle, nous avons la chambre dite de l'évêque, dont les murs sont recouverts au moyen de huit grandes peaux avec des dessins d'or sur fond d'argent; au fond de la chambre, un lit garni de rideaux en soie mauve, rehaussés de passementeries en soie jaune et violette. Dans le lit, deux matelas, un traversin, deux oreillers et deux couvertures, l'une blanche, l'autre verte, sur le tout une grande courte-pointe en soie brodée, avec franges en soie entrelacée de fil d'or. Comme meubles, une grande glace avec un cadre d'ébène, six chaises et un fauteuil recouverts de la même étoffe de soie que la courte-pointe, comme du reste aussi les rideaux. Les oeuvres d'art sont encore des portraits; ici ce sont ceux de Maximilien, de Syberg et de Bongaert.

Continuons notre route et entrons dans le salon, *'t groot salet beneden d'aarde*, tapissé de treize feuilles de cuir au dessin d'or sur fond rouge, cette fois. Une magnifique glace, au cadre de bois noir et or, le fronton orné d'une cordelière en soie avec de grosses franges, le tout reposant sur trois griffons dorés; sur la cheminée, un Christ sculpté en bois de buis, le pied incrusté de nacre; seize tableaux dont neuf représentant des natures mortes et signés Jacques Van Esch. Ce Jacques Van Esch, le seul peintre dont notre notaire ait crû devoir révéler le nom, appartient à l'école d'Anvers. Il naquit dans cette ville, en 1606, et y mourut en 1665 ou 1666. Inscrit comme apprenti dans la gilde de St Luc, en 1621, il ne reçut la maîtrise qu'en 1648, ce qui fait supposer qu'il a voyagé pendant un assez long temps. Quel pays a-t-il visité? A-t-il fait le classique voyage d'Italie? On l'ignore; on ne sait qu'une chose avec certitude, c'est qu'il séjourna quelque temps en Allemagne, à Munich probablement.

Avant de visiter la cuisine, examinons rapidement la chambre à coucher du commandeur, chambre modeste, comme il sied au chef d'un ordre qui a fait voeu de pauvreté. Un petit lit en noyer, orné de rideaux en étoffe très ordinaire, un matelas, deux traversins, trois oreillers, dont un recouvert de cuir blanc (celui que le commandeur emportait en voyage, dit l'inventaire), une couverture, une courte-

pointe en soie piquée, un petit bureau, quelques tableaux: «la Tentation de St Antoine» et un portrait de la Vierge entre autres; une «Descente de Croix» sculptée en plein bois, forment les principaux meubles de cette chambre. Ajoutons-y, pour être complet, des chenets et un nécessaire de foyer, un *secret-stoel*, petit privé en cuir noir, avec des filets en cuivre doré, et deux mesures-types pour jauger le vin.

Dans la cuisine, *in de keuken*, nous trouvons tous les ustensiles imaginables, et parmi ces ustensiles, une batterie de cuisine en cuivre rouge, composée d'un régiment de casseroles, depuis le tambour-maître «*de schonck of hespenketel*», jusqu'au tout petit piou-piou, «*een klein koper panneke waarin men dry eieren kan doppen*». A côté de cela, des *koek-en tartpannen* en quantité, des fours portatifs pour cuire les tartes, des louches et des écumoirs, des boîtes à épices, des tamis, que sais-je encore, et j'allais l'oublier, tout un arsenal de broches et de brochettes, plus dix grils, tant grands que petits, pour rôtir les huîtres. Vous voyez qu'il y avait là tout l'attirail nécessaire pour préparer les plats destinés à satisfaire les palais des gourmets les plus délicats; et nos chevaliers devaient faire bonne chère, si j'en juge par les comptes de la maison pour l'année 1679, dans lesquels je relève:

A Anna Sultens, *wegen geleverd gevleugelte*, 313 florins 9 deniers;

A Gillis van der Santen, *rundfleisch*, 392 florins;

A Rombaut Genits, *schapenvleesch*, 655 florins;

A Jan Schoonjans, *wijnkoopman*, 231 florins;

A Johan Raubergen, *wegen gelieffter Kuchenwahr*, 945 florins.

Nous avons constaté tantôt, Messieurs, que l'argenterie était de marque, les étains aussi n'étaient pas à dédaigner. Sur les buffets, les armoires et les étagères de la cuisine, se dressaient:

Huit aiguières et huit plateaux aux armes de Spies et de Syberg, pesant ensemble 65 livres 3/4; dix-sept chandeliers de diverses formes, les uns à base ronde, les autres carrés; quatre-vingt-treize plats grands et petits, aux armes de Lutzenrode, de Spies et de Syberg; cent et vingt-huit assiettes également aux armes des différents commandeurs; des cruches à vin, des pintes, des vases, des terrines, des salières, dont une d'une forme tout dernier genre, dit l'inventaire, rapportée de Coblenz par le commandeur et pouvant servir de support à un appareil d'éclairage; enfin des pots de toute capacité, dont un destiné à servir le verjus.

Nous avons ainsi terminé, Messieurs, la visite du bâtiment central; restent les annexes qui comprenaient une pâtisserie, une sommellerie, une brasserie et une habitation pour le jardinier. Dans ces ateliers, nous trouvons tous les outils nécessaires à ces différents corps de métier. L'inventaire de la sellerie nous décrit minutieusement les harnais; nous ne trouvons rien d'intéressant à relever; toutefois, après lecture de cet inventaire, nous pouvons déclarer avec certitude, que les chevaliers attelaient journallement à quatre chevaux; il n'est pas trace des équipages dans l'inventaire, ce qui nous fait supposer qu'ils étaient remisés à Putte.

Avant d'entrer dans la chapelle, jetons un coup d'oeil sur le parc, le jardin botanique d'aujourd'hui; nous voyons un jardin admirablement entretenu, avec, au fond, un pavillon surmonté d'une terrasse. Dans le pavillon, des filets et tous les appareils nécessaires à la pêche. Ceci m'amène à vous dire un mot des occupations des chevaliers. Certes, en grands seigneurs qu'ils étaient, ils aimaient la chasse et la pêche. Mais ce n'était pas là leur seule distraction. Ils avaient du goût pour la lecture. Leur bibliothèque était riche en livres sérieux; un petit inventaire que j'ai trouvé, mais fort incomplet, nous montre qu'il possédait les oeuvres de St Augustin, de St Ambroise, de St Vincent, de St Basile, d'Eusèbe, la Vie des Pères, les oeuvres d'Horace, de Juvénal, de Quintilien, d'Isocrate, de Plutarque, les sermons de Jean Wijders, et d'autres ouvrages encore, plus trente livres manuscrits, dit l'inventaire.

Mais nous voici à la chapelle. Placée sous l'invocation de Ste Elisabeth de Hongrie, patronne de la maison de Pitsembourg, elle fut bâtie, d'après Miraeus, en 1228, et notablement agrandie dans le cours du xve siècle, vers 1451. C'est dans cette église qu'en 1578, les calvinistes furent autorisés, par le magistrat de Malines, à tenir leurs prêches. Après le départ des protestants, l'archevêque Hauchinus consacra, en 1585, à nouveau la chapelle au culte catholique. En 1596, le 29 mai, deux nouveaux autels, consacrés à Ste Elisabeth, furent bénis par l'archevêque Mathias Hovius, et le 12 novembre 1629, le commandeur de l'Ordre, Jean Frédéric von Syberg, pria l'archevêque Jacques Boonen de bénir, en remplacement des anciens, deux autels latéraux, dont l'un fut consacré à la Vierge, l'autre à Ste Elisabeth. Tel est en quelques mots l'historique de cette chapelle dont le riche et fastueux mobilier mériterait une description minutieuse. Notons de ci de là quelques objets intéressants; d'abord deux ostensoirs en argent-doré contenant des reliques et un ciboire, aussi en argent doré, portant sur le couvercle les armes de Scheyffardt de Mérode, une croix en argent renfermant des reliques, dont un

morceau de la vraie croix, de petites boîtes en argent frappé, servant de reliquaire, et dont l'une contenait une épine de la couronne du Christ; puis deux statuette en argent, l'une St Sébastien, l'autre St Hubert, fixées sur des pieds de bois noir sculptés aux armes de Scheyffardt, et renfermant des reliques de ces deux martyrs de la foi; des ampoules, des calices, des patènes en or et en argent, un chapelet aux grains d'argent, auquel pendait une grande pièce de monnaie d'or.

Les vêtements sacerdotaux aussi étaient d'une très grande richesse, en tissus d'or et d'argent, de velours, de soie et de satin, réhaussés au moyen des broderies les plus artistiques et portant presque toujours les armes de de l'un ou de l'autre commandeur. Les «antependia», portant également les armes, d'un généreux donateur, membre de l'Ordre, étaient taillés dans les étoffes les plus précieuses, tissées d'or et d'argent. Les aubes et les linges étaient de toile fine, ornées de guipures et de dentelles faites à la main, chefs-d'oeuvre de ces modestes dentellières flamandes, dont le nombre diminue, hélas! de jour en jour et beaucoup trop rapidement. Des chandeliers en argent, des lustres en cuivre ciselé, des statues de saints en bois sculpté, des bancs d'église ouvragés comme de la dentelle, des orgues, des crucifix en argent et en cuivre, de nombreux tableaux, parmi lesquelles un tryptique, faisaient de cette chapelle un des plus beaux édifices du culte à cette époque.

Tel était, Messieurs, au xvii<sup>e</sup> siècle, l'ameublement de cette maison seigneuriale, où les chevaliers teutoniques ont toujours offert à leurs hôtes les plus illustres, une hospitalité toute royale. Pendant la période dont nous nous occupons, Pitsembourg a eu l'honneur d'héberger en 1646, le fameux Charles IV de Lorraine, accompagné de la belle Béatrice de Cusance, son épouse, appelée si irrévérencieusement par Mme de Chevreuse, «sa femme de campagne», parce qu'elle accompagna toujours son mari dans tous ses voyages et ses campagnes militaires.

A quatre reprises, en 1671, 1672 et 1673, Pitsembourg reçut la visite du gouverneur général des Pays-Bas, comme le prouvent ces lettres inédites de l'illustre et célèbre audienier Verreycken.

Le 21 décembre 1671, Verreycken écrit au commandeur de Pitsembourg, que S.E. lui a commandé de lui mander qu'*Elle sera demain au soir à Malines, et qu'Elle ira loger dans votre maison, et fera porter avec soy son lict et provision et qu'Elle ne désire en aulcune façon que vous fassiez des fraiz à son sujet.*

Le 10 mars 1672, une lettre de Bruxelles au même, disant: *S.E. m'a commandé de vous mander qu'Elle sera demain au soir à Malines, et qu'Elle ira loger dans votre maison et qu'Elle fera porter avec soy son lict, ne désirant en aulcune façon que vous fassiez des frais à son sujet, ainsi seulement que vous veuillez faire donner deux ou trois licts pour les domestiques qu'elle doit avoir auprès d'Elle.*

Encore le 24 octobre 1672, une lettre de Verreycken, datée de Bruxelles: *S.E. a résolu de se transporter demain 25 de ce mois, de ceste ville en celle de Malines et d'aller loger en votre commanderie.* Citons encore une lettre du même audienier, du 27 février 1673: *S.E. a résolu d'estre demain au soir à Malines et d'y loger dans la commanderie de Pitzembourg.*

Les chevaliers recevaient quelquefois aussi des visites peu agréables: le 23 octobre 1677, au camp de La Hulpe, le duc de Villa Hermosa, duc de Luna, *ordonne de donner et faire donner au comte de Waldyck la commanderie de Malines pour y loger provisionnellement avec son train, sans préjudices des privilèges que le commandeur d'icelle pourroit prétendre.*

En présence de ces lettres et de l'inventaire que je viens d'analyser, je puis, je pense, Messieurs, conclure en disant que Pitsembourg était, au xvii<sup>e</sup> siècle, une demeure unique à Malines. C'était du reste aussi l'avis des contemporains, comme le montre ce témoignage écrit que j'ai trouvé aux Archives d'Anvers:

*Le sousigné capitaine et fourrier de la cour a choisy pour le logement de Son Altesse le Connes table de Castille et de Léon la maison de Pitsenborch comme estant la plus commode dans ceste ville.*

*Fait à Malines, ce xx<sup>e</sup> septembre 1668.*

*Par moy, signé Jaspar Collin.*

**R. D'AWANS.**

## **SOURCES:**

*Extrait du Tome XI du Bulletin du Cercle Archéologique Littéraire & Artistique de Malines*

\*\*\* END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK L'AMEUBLEMENT DE L'HÔTEL DE PITSEBOURG  
AU MILIEU DU XVIIIÈ SIÈCLE \*\*\*

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

START: FULL LICENSE  
THE FULL PROJECT GUTENBERG LICENSE  
PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg™ License available with this file or online at [www.gutenberg.org/license](http://www.gutenberg.org/license).

**Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg™ electronic works**

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg™ electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg™ electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg™ electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. “Project Gutenberg” is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg™ electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg™ electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg™ electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation (“the Foundation” or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg™ electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg™ mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg™ works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg™ name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg™ License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg™ work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg™ License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg™ work (any work on which the phrase “Project Gutenberg” appears, or with which the phrase “Project Gutenberg” is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at [www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org). If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase “Project Gutenberg” associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg™ trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg™ License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg™ License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg™.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg™ License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg™ work in a format other than “Plain Vanilla ASCII” or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg™ website ([www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org)), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original “Plain Vanilla ASCII” or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg™ License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg™ works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg™ electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg™ works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg™ trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, “Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation.”
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.
- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain “Defects,” such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the “Right of Replacement or Refund” described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you ‘AS-IS’, WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg™ work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg™ work, and (c) any Defect you cause.

## **Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg™**

Project Gutenberg™ is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg™’s goals and ensuring that the Project Gutenberg™ collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg™ and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at [www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org).

## **Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation**

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation’s EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state’s laws.

The Foundation’s business office is located at 809 North 1500 West, Salt Lake City, UT 84116, (801) 596-1887. Email contact links and up to date contact information can be found at the

#### **Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation**

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit [www.gutenberg.org/donate](http://www.gutenberg.org/donate).

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: [www.gutenberg.org/donate](http://www.gutenberg.org/donate)

#### **Section 5. General Information About Project Gutenberg™ electronic works**

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg™ concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg™ eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg™ eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility: [www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org).

This website includes information about Project Gutenberg™, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.